Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 28.05.2017
Révision: 28.05.2017
Numéro de version 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Schraubensicherung medium**

Code du produit: 1345.4015.82

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
GYSO AG
Kleb- und Dichtungstechnik
Steinackerstrasse 34
CH-8302 Kloten

Tel. +41 43 255 55 55
Fax. +41 43 255 55 65
Mail: info@gyso.ch

Service chargé des renseignements: Département technique

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+41 (0)43 255 55 55
Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle
2'-phénylacétohydrazide
hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle
Mentions de danger
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence
Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
Pictogrammes de danger

GHS07

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol
Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle
2'-phénylacétohydrazide
hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle
Mentions de danger
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description: Colle

(suite page 3)

(suite de la page 2)

Composants dangereux:		
CAS: 27813-02-1 EINECS: 248-666-3	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS: 109-16-0 EINECS: 203-652-6	Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle Skin Sens. 1, H317	≤10%
CAS: 80-15-9 EINECS: 201-254-7	hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle Org. Perox. E, H242; Acute Tox. 3, H331; STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	1-<2,5%
CAS: 114-83-0 EINECS: 204-055-3	2'-phénylacétohydrazide Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	0,1-≤2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Symptomatische Behandlung.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:

5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Veiller à une aération suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

(suite page 4)

(suite de la page 3)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
Indications concernant le stockage commun:
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec des acides.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Recommended storage temperatur: < 25 °C
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Classe de stockage: LGK 10: Brennbare Flüssigkeiten

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Protection respiratoire:
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
ABEK Filter
Protection des mains:
Gants de protection
Gants en caoutchouc
Empfohlen: Butylkautschuk ≥ 0,5 mm Schichtdicke. Schutzindex 6, entsprechend > 480 Minuten Permeationszeit nach EN 374.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

Matériau des gants
Butylcaoutchouc
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).
Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.
Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile
Protection des yeux: L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.
Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:	
Forme:	Pâteuse
Couleur:	Bleu foncé
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	3,5
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	240 °C
Point d'éclair	96 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	>400 °C
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	1,1 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique à 25 °C:	1900-2700 cP
Cinématique:	Non déterminé.

(suite page 6)

(suite de la page 5)

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Risque de polymérisation.
Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
10.4 Conditions à éviter fort chauffage
10.5 Matières incompatibles: Various metals.
10.6 Produits de décomposition dangereux: Gaz/vapeurs irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
27813-02-1 acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol		
Oral	LD50	> 4000 mg/kg (rat) (IUCLID)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rabbit) (IUCLID)
28553-12-0 phtalate de di-"isononyle"		
Oral	LD50	50000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3160 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	4400 mg/l (unknown)
109-16-0 Diméthacrylate de 2,2'-éthylenedioxydiéthyle		
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (Lit.)
80-15-9 hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle		
Oral	LD50	382 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	500 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	220 mg/l (rat)
114-83-0 2'-phénylacétohydrazide		
Oral	LD50	270 mg/kg (mus)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité	
27813-02-1 acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	
LC50 (48h)	493 mg/l (Leuciscus idus) (IUCLID)
EC10 (16h)	1140 mg/l (Pseudomonas putida) (IUCLID)
80-15-9 hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle	
LC50 (96h)	3,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 (24h)	7 mg/l (Daphnia magna)

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:
Remarque: Nocif pour les poissons.
Autres indications écologiques:
Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)	
08 04 09	Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses Classification: ds = les déchets spéciaux
15 01 10	Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux Classification: ds = les déchets spéciaux

Emballages non nettoyés:
Recommandation: L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA néant
Classe ADN/R: néant

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:
Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

(suite page 8)

(suite de la page 7)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Directives techniques air:

Classe	Part en %
I	0,1-≤2,5

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Phrases importantes
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: Département technique
Contact: + 41 (0)43 255 55 55
Acronymes et abréviations:
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
* Données modifiées par rapport à la version précédente